



Avenant n° 1
portant prolongation de la convention n°2019 - 532
relative au remboursement des honoraires des médecins de la commission de réforme et
du comité médical interdépartemental et des expertises médicales

Entre les soussignés :

La Mairie de FONTENAY-LES-BRIIS représentée par son Maire, habilité par délibération en date du, et ci-dessous dénommée la collectivité,

D'une part,

Et le **Centre Interdépartemental de Gestion de la Grande Couronne** de la Région Ile-de-France, 15 rue Boileau à VERSAILLES (Yvelines), représenté par son Président, Daniel LEVEL, habilité par délibération du Conseil d'Administration du 14 octobre 2021, et ci-dessous dénommé le Centre Interdépartemental de Gestion.

D'autre part,

Il a été convenu ce qui suit :

Article 1 : Préambule

Conformément aux dispositions de l'Ordonnance n°2020-1447 du 25 novembre 2020 portant diverses mesures en matière de santé et de famille dans la fonction publique, le comité médical et la commission de réforme seront remplacés, en 2022, par une instance médicale unique le « conseil médical ».

Dans l'attente de la publication du décret d'application et la mise en place de la nouvelle instance, il convient de prolonger les conventions actuellement en vigueur afin de maintenir l'instruction des dossiers.

Article 2 :

Les clauses de la convention en cours demeurent applicables jusqu'à l'installation de la nouvelle instance médicale « conseil médical » au sein du CIG de la Grande Couronne et, au plus tard, jusqu'au 31 décembre 2022.

Article 3 : Contentieux

En cas de litige survenant entre les parties à l'occasion de l'exécution du présent avenant, compétence sera donnée au tribunal administratif de Versailles.

Fait en deux exemplaires

A Versailles, le 27 octobre 2021

Pour le Centre de Gestion,

Pour la Collectivité ou l'Établissement public,

Le Président,

Le Maire,



Daniel LEVEL
Maire de la commune déléguée de Fourqueux

Accusé de réception en préfecture
091-219102431-20211118-2021_047-DE
Date de télétransmission : 22/11/2021
Date de réception préfecture : 22/11/2021